

mis en ligne le 27 janvier 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12867 DU 25 JANVIER 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement

8 rue de Kergouledec

Le jeudi 16 février 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DEMECO NASSE ET MARCHAND, 5 rue de la Bâtardière 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ.

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement il importe de réglementer le stationnement au niveau du 8 rue de Kergouledec,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 16 février à partir de 08h00 et jusqu'à 18h00, le stationnement sera autorisé sur le trottoir à hauteur du 8 rue de Kergouledec pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. Le trottoir sera condamné. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

